

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526028	Date d'inspection Le 22 janvier 2024	
Nom de l'établissement Franco II		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	12 janv. 2024	22 janv. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Les salles de classe ont été réorganisées et de nouveaux matériaux ont été ajoutés. D'autres nouveaux matériaux ont été commandés et seront ajoutés dans les prochaines semaines.</p> <p>Les salles de classe étaient en ratio aujourd'hui.</p> <p>Les menus des collations ont été refaits.</p> <p>L'exercice d'incendie de décembre a été documenté sur le formulaire.</p> <p>Il y a un carreau au plafond dans les griffons qui a une tache d'eau sur elle et doit être remplacé.</p>

original signé par
Sabrina Diotte

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 janvier 2024

Date

original signé par
Eve Gendron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 janvier 2024

Date